

Luc GRARD
66 rue Jean Sans Peur
59800 LILLE

Madame Véronique HAMAYON
Présidente de la sixième Chambre
Cour des Comptes
13 rue Cambon
75001 PARIS

Lille, le 23 septembre 2024

Objet : observations définitives
La caisse d'allocations familiales du Nord

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre correspondance du 24 juillet 2024, par laquelle vous m'invitez à présenter la réponse que je souhaiterais formuler concernant les observations intitulées « La Caisse d'Allocations Familiales du Nord ».

Je vous prie de bien vouloir trouver ma réponse ci-après et de l'annexer au rapport que vous allez publier. J'attire votre attention sur le fait que la plupart des remarques suivantes ont déjà été formulées lors de ma précédente réponse.

Pour mémoire, j'ai occupé le poste de Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord de juin 2014 à mai 2022. J'ai toujours fait l'objet, de la part des deux Directeurs Généraux nationaux successifs, d'excellentes évaluations. La progression des résultats de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord a d'ailleurs été reconnue à plusieurs reprises par des augmentations individuelles de salaire.

Mon investissement à l'égard des missions du service public qui m'a été confié n'a jamais failli pendant ces années, travaillant constamment à sa bonne gestion, afin de garantir la prise en charge de ses usagers dans les meilleures conditions et délais possibles. J'ai également veillé à la qualité des conditions de travail et des relations sociales dans un environnement serein, tout particulièrement pendant la crise du COVID, ce qui fut formellement reconnu par les dirigeants de la CNAF.

J'ai, par ailleurs, toujours exercé mes fonctions dans le strict respect des conditions légales et réglementaires applicables.

En conséquence, je conteste très fermement les remarques et observations portées dans ce rapport, critiquant la gestion de la Caisse lorsqu'elle se trouvait sous ma direction.

Pour votre parfaite information, j'ai été en arrêt maladie pendant plusieurs mois avant mon départ de la Caisse, départ résultant d'une inaptitude constatée par le médecin du travail ayant entraîné, conformément à la loi, un licenciement.

Etant retraité depuis mai 2022 et n'ayant plus accès à la Caisse depuis janvier de la même année, je ne dispose pas des éléments nécessaires et ne peux donc procéder aux vérifications pour contester factuellement et matériellement les critiques émises dans ce rapport.

Je ne peux donc que vous renvoyer vers les personnes actuellement en charge de la direction de la Caisse.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

Luc GRARD